



NOTE DE SYNTHESE - BUDGET PRIMITIF 2025

Introduction

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Contexte

L'année 2025 correspond au cinquième exercice budgétaire du mandat en cours. Il sera le dernier exercice complet du mandat et verra nécessairement se concrétiser les différents projets portés par les élus.

Il est ainsi important de noter que le contexte communal est plus particulièrement marqué par :

- la forte incertitude politique au niveau national qui se répercute sur la fiabilité des prévisions budgétaires ;
- la recherche de pistes d'économies par l'Etat qui pourrait se traduire par une baisse des dotations reçues ;
- les coûts des approvisionnements en énergie qui demeurent une source d'interrogation et de contrainte malgré le ralentissement de l'inflation qui semble se confirmer pour 2025 ;
- une inflation sur un an retombée à moins de 2%, mais des prix qui demeurent hauts sur un certain nombre de produits, dans le domaine de l'alimentation notamment ;
- les contraintes budgétaires imposées à l'ensemble des entités publiques qui pourraient fragiliser les projets d'investissement en réduisant les subventions.

Plusieurs grands principes ont guidé la construction de ce budget :

- Légère augmentation de la fiscalité locale, au niveau des taxes foncières : TFB et TFNB ;
- Poursuite d'un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus ;
- Maintien de la capacité d'autofinancement à un bon niveau en vue de financer les projets actuellement à l'étude et qui devraient se concrétiser sur les prochaines années.
- Maintien d'un niveau d'investissement élevé afin de poursuivre les actions engagées par l'équipe municipale. Les deux sujets phares de l'année 2025 seront le lancement de l'aménagement d'un cheminement « modes doux » reliant les communes de Servas et de Lent et la mise en place d'un système de vidéoprotection. Tous deux suscitent un vif intérêt auprès de la population.

Présentation budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 797 551,83 €.

DEPENSES

Les dépenses réelles sont évaluées à 1 202 165,77 €

Les prévisions de dépenses réelles sont en hausse de 8,65 % par rapport au budget prévisionnel 2024.

DEPENSES REELLES	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	489 600,00	545 755,95
60 - Achats et variation des stocks	175 900,00	149 160,00
61 - Services extérieurs	247 100,00	288 350,00
62 - Autres services extérieurs	56 600,00	97 335,95
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	10 000,00	10 910,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	450 000,00	480 000,00
62 - Autres services extérieurs	0	0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	6 300,00	6 500,00
64 - Charges de personnel	443 700,00	473 500,00
014 - Atténuations de produits	2 100,00	3 100,00
65 - Autres charges de gestion courante	150 600,00	161 136,53
66 - Charges financières	13 463,62	12 173,29
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	706,00	0,00
Total dépenses réelles	1 106 469,62	1 202 165,77
DEPENSES D'ORDRE	BP 2024	BP 2025
023 - Virement à la sect. d'investissement	690 233,10	560 000,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	33 437,28	35 386,06
Total dépenses d'ordre	724 670,38	595 386,06
Total dépenses de fonctionnement	1 830 140,00	1 797 551,83

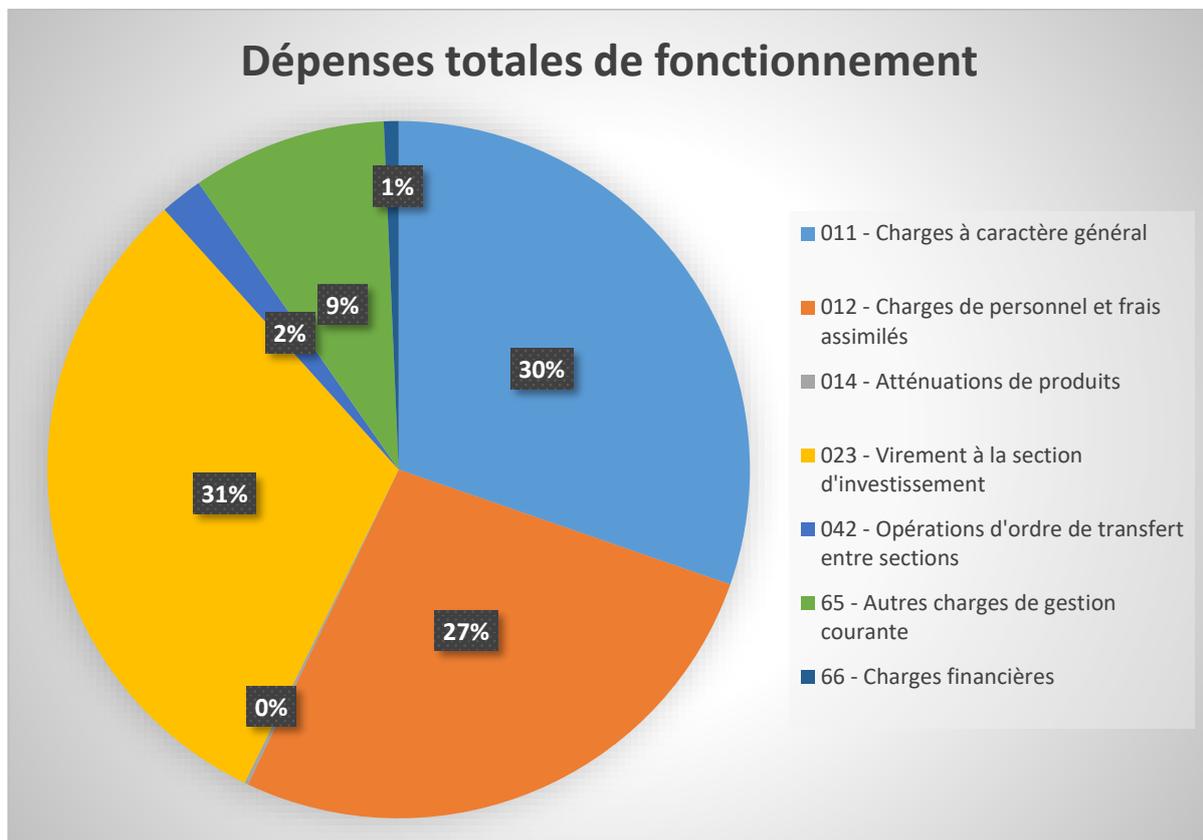
Le chapitre 011 "charges à caractère général" comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il représente 30,36 % des dépenses globales de fonctionnement et est en hausse de 11,47 % par rapport au budget prévisionnel 2024.

Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » représente 26,70 % des dépenses globales de fonctionnement. Il est en hausse de 6,66 % par rapport au budget prévisionnel 2024. Cette augmentation est liée aux mouvements de personnel.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » concerne le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants accordé par l'Etat au titre des contributions directes ainsi que le reversement conventionnel de fiscalité à GBA concernant la Zone d'Activité Economique.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les contributions obligatoires dans le cadre des activités périscolaires, les indemnités des élus et cotisations associées, les subventions attribuées aux associations.

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts des emprunts (trois emprunts en cours sur le budget principal).



RECETTES

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 797 551,83 €.

Les prévisions de recettes réelles sont en baisse de 1,78 % par rapport au budget prévisionnel 2024 compte tenu de la baisse du résultat de fonctionnement reporté ainsi que de celle de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières accordée par l'Etat.

RECETTES	BP 2024	BP 2025
002 - Excédent de fonctionnement reporté	643 756,95	616 503,33
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	53 101,05	48 650,00
73 - Impôts et taxes	362 418,00	360 047,50
731 – Fiscalité Locale	403 190,00	440 787,00
74 - Dotations et participations	322 674,00	281 564,00
75 - Autres produits de gestion courante	45 000,00	45 000,00
013 - Atténuations de charges	0,00	5 000,00
Total recettes réelles	1 830 140,00	1 797 551,83
RECETTE D'ORDRE	BP 2024	BP 2025
	0,00	0,00
Total recettes d'ordre	0,00	0,00
Total recettes de fonctionnement	1 830 140,00	1 797 551,83

Le chapitre 70 « produits de services, domaine et ventes diverses » correspond à la facturation des repas du restaurant scolaire aux familles, aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public (SIEA, panneaux publicitaires), aux taxes d'ordures ménagères des locataires, à la mise à disposition du personnel communal suite au transfert de la compétence l'assainissement à la Communauté d'Agglomération.

Chapitre 73 « impôts et taxes » : le budget 2025 correspond à l'attribution de compensation versée par Grand Bourg Agglomération (GBA) et au fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Chapitre 731 « Fiscalité locale » : le budget 2025 a été construit avec une légère augmentation de 0,5 point du taux de la Taxe Foncière Bâtie et 0,5 point du taux de la Taxe Foncière Non Bâtie et sans augmentation de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

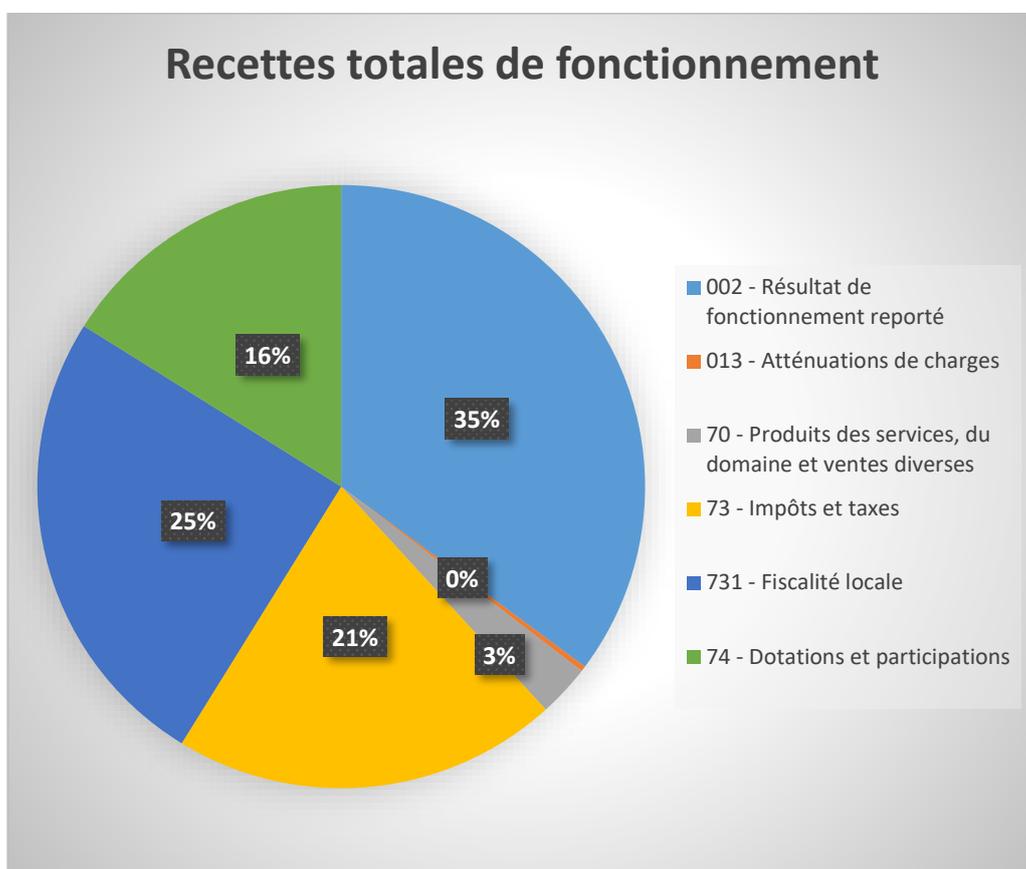
Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat ainsi qu'au fonds de compensation de la TVA et à la compensation au titre des exonérations de la taxe foncière dont une partie allouée sur les locaux industriels calculée suite au transfert de la part départementale du foncier bâti.

A noter que le montant de la dotation forfaitaire n'est plus perçu depuis 2021.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles liés aux locations des appartements communaux, ainsi qu'aux locations de salles communales.

Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspond aux remboursements opérés par la mutuelle suite aux arrêts de maladie des agents.

Recettes totales de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 803 578,22 €.

DEPENSES

DEPENSES	BP 2024	BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilés	74 984,69	76 459,54
10 Dotation, fond divers et réserves	1 520,00	760,00
20 Immobilisations incorporelles	30 000,00	76 900,00
204 Subventions d'équipement versées	18 200,00	15 300,00
21 Immobilisations corporelles	1 022 142,00	792 100,00
23 Immobilisations en cours	225 000,00	471 300,00
27 Autres immobilisations financières	7 500,00	0,00
001 Déficit d'investissement reporté	491 922,11	352 569,68
041 Opérations patrimoniales	3 037,00	18 189,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 874 305,80	1 803 578,22

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts et au remboursement des cautions des appartements communaux.

Le chapitre 10 correspond au reversement à GBA de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques.

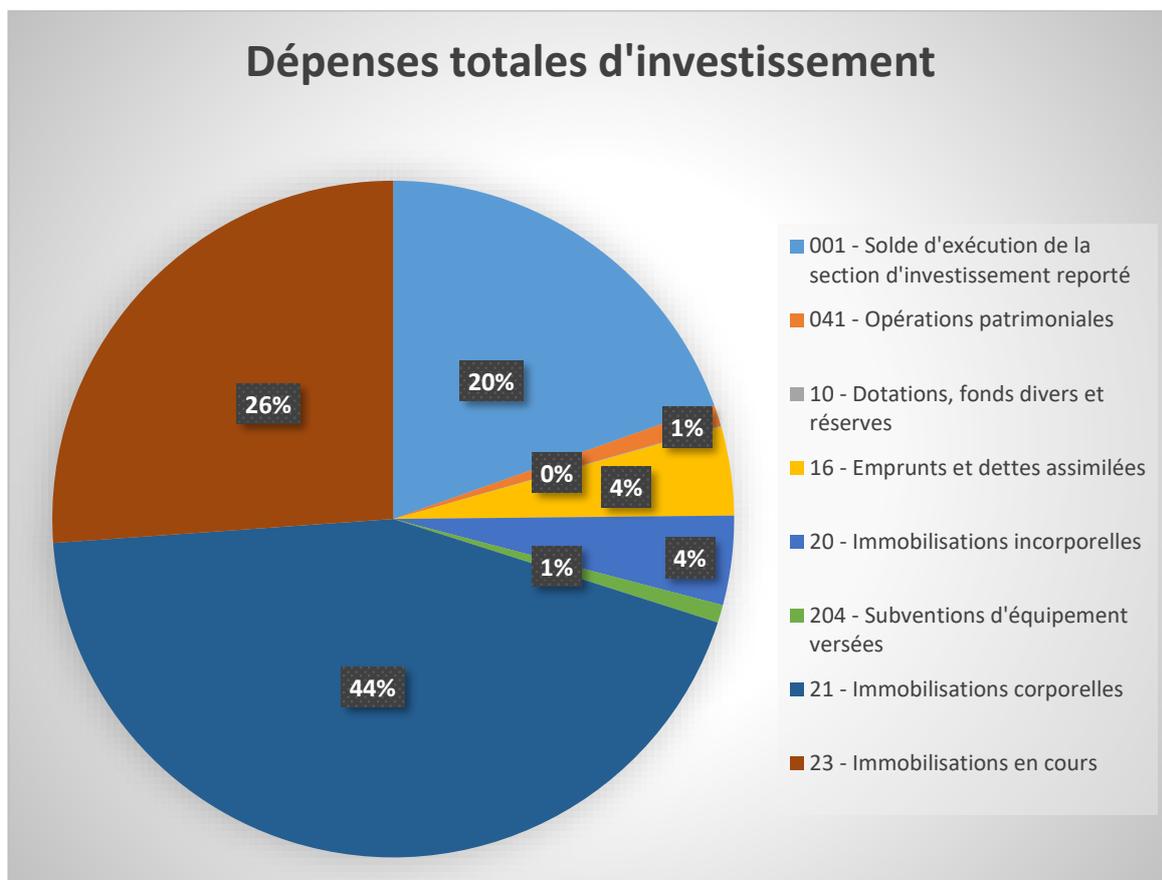
Au chapitre 20, les principales dépenses concernent les frais d'études, entre autres pour les projets d'aménagement du centre bourg et de l'entrée Nord du village, et le projet de débitumisation de la cour de l'école.

Au chapitre 204, les dépenses correspondent à l'attribution de compensation d'investissement à verser à GBA, dans le cadre de la DSI mutualisée, et à la subvention relative aux projets de travaux d'investissement d'éclairage public dont la compétence a été transférée au SIEA.

Au chapitre 21, les principales dépenses envisagées en 2025 sont les suivantes :

- Mise en place d'un système de vidéoprotection.
- Acquisitions foncières,
- Aménagements de terrains,
- Remplacement des chaudières du groupe scolaire (troisième et dernière tranche du projet de rénovation énergétique),
- Travaux complémentaires à la salle des fêtes (remplacement des faux plafonds et relamping)
- Travaux et installations de voirie,
- Installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.
- Installation de divers équipements (enseigne Pôle Sportif, illuminations, équipements pour la cour de l'école)
- L'acquisition de divers matériels, outillages et mobiliers.

Au chapitre 23, est inscrit principalement l'engagement des travaux d'aménagement d'un mode doux intercommunal entre Servas et Lent.

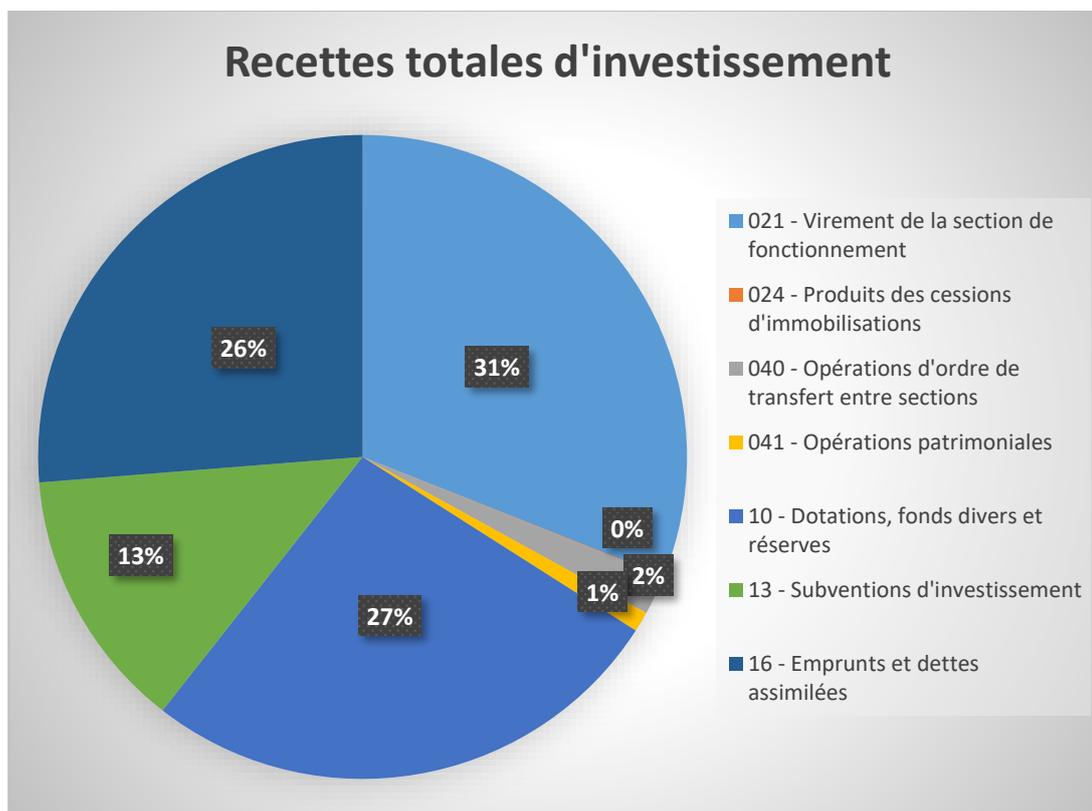


RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 1 803 578,22 € comprenant en recettes réelles :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 370 516,16 € pour compenser le déficit d'investissement 2024,
- Un emprunt pour financer l'aménagement d'un mode doux intercommunal entre Servas et Lent à hauteur de 473 000 €,
- Les différentes subventions notifiées au regard des investissements prévus (notamment pour le solde de la salle sportive, les travaux de la salle des fêtes, de la piste cyclable, de la vidéoprotection, de remplacement des chaudières du groupe scolaire et d'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques).
- Le FCTVA,
- Des encaissements de la taxe d'aménagement sur les permis de construire,

RECETTES	BP 2024	BP 2025
001 Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	424 480,00	478 015,16
13 Subventions d'investissement reçues	312 818,45	237 442,00
16 Emprunts et dettes assimilés	350 700,00	473 700,00
021 Virement de la section de fonctionnement	690 233,10	560 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	59 600,00	846,00
040 Opérations d'ordre AMORTISSEMENTS	33 437,28	35 386,06
041 Opérations patrimoniales	3 037,00	18 189,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 874 305,80	1 803 578,22



RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Elu	Fonctions exercées	Taux (% indice brut 1027)	Montant mensuel brut	Montant annuel brut
Serge GUERIN	Maire	51,6%	2 121,03 €	25 452,36 €
Christèle MAYOUSSIER	1ère Adjointe	19,8%	813,88 €	9 766,56 €
Ludovic CURT	2ème Adjoint	12,9%	530,26 €	6 363,12 €
Jean-Claude ECOCHARD	3ème Adjoint	12,9%	530,26 €	6 363,12 €
Olivier PETITJEAN	Conseiller Municipal délégué	6,0%	246,63 €	2 959,56 €

Présentation budget Locaux commerciaux

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 56 761,41 €

DEPENSES

Les dépenses réelles s'élèvent à 56 761,41 € et correspondent principalement au remboursement des intérêts de l'emprunt en cours et au virement à la section d'investissement pour un montant de 45 395,79 €.

DEPENSES	BP 2024	BP 2025
011 – Charges à caractère général	10 650,00	7 280,00
023 – Virement à la section de fonctionnement	0,00	45 395,79
65 – Créances admises en non-valeur	0,00	154,00
66 - Charges financières	4 781,70	3 931,62
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 431,70	56 761,41

RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 56 761,41 € correspondent aux revenus des immeubles pour 14 800 €, la prise en charge du budget annexe par le budget principal à hauteur de 11 736,53 € ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 30 201,88 €.

RECETTES	BP 2024	BP 2025
75 - Autres produits de gestion courante	14 000,00	26 536,53
752 - Revenus des immeubles	14 000,00	14 800,00
75822 - Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal	0,00	11 736,53
75888 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	23,00
781 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	23,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	24 908,23	30 201,88
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 908,23	56 761,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 62 226,64 € et ne comprennent que le remboursement du capital de l'emprunt ainsi que des frais d'études pour des diagnostics de démolition de bâtiments communaux dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.

DEPENSES	BP 2024	BP 2025
001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilés et dépôt et cautionnement	47 226,64	47 226,64
20 – Immobilisations incorporelles	0,00	15 000,00
21 – Immobilisations corporelles	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47 226,64	62 226,64

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 62 226,64 € et comportent uniquement l'excédent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté qui s'élève à 16 830,85 € et le virement de la section de fonctionnement qui s'élève à 45 395,79 €.

RECETTES	BP 2024	BP 2025
001 – Solde d'exécution positif reporté	64 057,49	16 830,85
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
165 - Dépôt et cautionnement	0,00	0,00
024 – Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	45 395,79
Total recettes d'investissement	64 057,49	62 226,64

ETAT DE LA DETTE

N° emprunt	Objet	Date de délibération	Montant initial	Durée initiale	Taux initial	Montant	Durée	Taux actuel	Type d'index	Date de début	Date de fin	Périodicité de remboursement	Amortissement	Intérêt	Annuité
08883960	Participation pour Bourg-Habitat trx commerces	06/05/2021	700 000,00 €	15 ans	2,92%	389 619,91 €	8,25 ans	1,80%	Taux fixe	24/10/2021	24/10/2029	Trimestrielle	51 158,26	3 931,62	47 226,64